



## porte d'appartement fracturée suite à cambriolage

Par **flocote**, le **18/06/2011** à **22:11**

Bonsoir,

Je suis propriétaire bailleur d'un appartement actuellement vacant. Dernièrement, j'ai été victime d'une tentative de cambriolage avec effraction. La porte d'entrée de l'appartement a donc été fracturée. Suite à la visite d'un expert mandaté par mon assurance, il s'avère que ce n'est pas mon assurance qui prend en charge le sinistre (le changement de la porte d'un montant d'environ 2000 €), mais l'assurance de la co-propriété.

Le syndicat de co-propriété, bénévole, ne comprend pas cette décision. Et j'avoue que je suis un peu étonnée aussi.

Je crains que les deux assurances se rejettent le dossier et qu'en fin de compte mon indemnisation tarde à venir.

J'aimerais avoir les arguments juridiques pour convaincre le syndic.

Merci pour votre aide.

Cordialement,

Flocote

Par **Domil**, le **18/06/2011** à **22:15**

Relisez votre règlement de copro, car en général, l'extérieur des portes est une partie commune